NATIONS
UNIES

E

Conseil Economique
et Social

Distr.
LIMITEE

E/CN.16/1995/L.1
19 mai 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
Deuxième session
Genève, 15-24 mai 1995
Point 11 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR SA DEUXIEME SESSION

Chapitre ...

ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission a tenu sa deuxième session à l'Office des Nations Unies à Genève, du 15 au 24 mai 1995. Elle a tenu ... séances (1ère à ... séance) et un certain nombre de séances informelles.

2. Le Directeur chargé de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.

3. Soulignant que l'économie internationale connaissait actuellement un processus de mondialisation lié à de rapides changements scientifiques et technologiques ainsi qu'à la libéralisation des flux commerciaux et financiers, le Directeur a noté que les progrès de la technologie et de l'information avaient un rôle important à jouer dans ce processus. Ces progrès faisaient partie des préoccupations actuelles de la CNUCED, en particulier en relation avec l'ordre du jour de la neuvième session de la Conférence. Aujourd'hui, la technologie était considérée non seulement sous ses aspects matériels, mais aussi sous ses aspects de savoir-faire, de qualifications et de compétences spécialisées, sans oublier les aspects relatifs

GE.95-51760 (F)

à l’organisation de la production. Le Directeur a attiré l’attention sur l’apparition de nouvelles technologies et a noté que la distinction entre science et technologie s’estompait de plus en plus. A cet égard, les échanges mutuellement bénéfiques s’étaient multipliés entre la recherche scientifique, l’innovation technologique et l’exploitation commerciale des résultats de la recherche. Le secteur privé jouait un rôle croissant dans le domaine de la recherche fondamentale. Les liens entre les universités et les industries se renforçaient, et les accords de collaboration interentreprises sous la forme d’alliances "stratégiques" pour l’exécution de programmes de R-D se multipliaient. Cette évolution du paysage scientifique et technologique constituait un défi pour de nombreux pays en développement et pays en transition. Le Directeur a souligné que si les gouvernements avaient un rôle essentiel à jouer dans l’exploitation de la science et de la technologie au service de la croissance et du développement, les responsabilités du secteur privé ne pouvaient que s’élargir. Dans la pratique, il s’agirait notamment d’élaborer des politiques et des mesures d’incitation appropriées, de fixer des normes, d’apporter un soutien vigoureux aux universités et autres institutions publiques et privées de recherche, et de favoriser des relations fortes entre ces institutions et le secteur productif. En conclusion, le Directeur a demandé que la Commission de la science et de la technique au service du développement serve d’instance mondiale pour l’examen des questions relatives à la science et à la technologie en vue de promouvoir la compréhension et l’identification de solutions viables tant pour l’action nationale que pour la coopération internationale.

4. Le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement a noté que la Commission pouvait entamer les travaux de sa deuxième session avec optimisme, car les nouvelles méthodes de travail adoptées à la première session constituaient un mécanisme permettant de mobiliser au plus haut niveau l’engagement, l’énergie et la créativité personnels. Le Bureau de la Commission avait été activement associé à toutes les décisions prises au cours de la période écoulée entre les deux sessions et avait été le véritable moteur de ces activités. Les membres de la Commission, quant à eux, avaient travaillé en équipe, démontrant ainsi que le dialogue était un élément essentiel de la recherche de réponses aux questions à l’examen. Le secrétariat avait confirmé son rôle important en travaillant aux côtés des membres de la Commission. Les travaux réalisés et les résultats

obtenus entre les deux sessions avaient été rendus possibles par le précieux soutien fourni par le Gouvernement néerlandais, le CRDI du Canada et de nombreux autres centres, fondations, institutions et personnalités qui avaient exprimé leur confiance dans les nouvelles méthodes de travail, auxquelles les institutions spécialisées du système des Nations Unies contribuaient également par leur participation.

B. Participation aux travaux

5. Conformément à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, la Commission est composée de 53 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans selon le principe d'une répartition géographique équitable.

6. Ont participé à la session ... Etats membres de la Commission, ainsi que les observateurs d'autres Etats Membres de l'ONU et d'Etats non membres, et les représentants d'institutions spécialisées, d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. On trouvera une liste des participants dans l'annexe I du présent rapport.

C. Election du Bureau

7. La Commission avait élu, par acclamation, le président et les quatre vice-présidents à sa première session en 1993, comme suit :

Président :	M. Oscar Serrate Cuéllar (Bolivie)
Vice-Présidents :	M. Vladimir A. Labounov (Bélarus)
	Mohammed M. El Halwagi (Egypte)
	J. Dhar (Inde)
	J.G. Waardenburg (Pays-Bas)

8. A sa 7ème séance, le 18 mai, la Commission a élu par acclamation M. Vemuri Ramesan (Inde) vice-président de la Commission pour la durée du mandat restant à courir en remplacement de M. J. Dhar (Inde), conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

9. A sa 1ère séance, le 15 mai, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire qui figurait dans le document E/CN.16/1995/1.

10. A la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (voir E/CN.16/1995/1, Annex).